



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épinal, le 25 avril 2023

Après une période de redressement judiciaire, la société SPIDELOR basée à Ferdrupt a fait l'objet d'une liquidation prononcée 4 avril 2023.

L'entreprise SPIDELOR était spécialisée dans la fabrication de pièces plastiques par injection pour une clientèle industrielle liée à l'activité automobile.

Dès l'annonce de la liquidation, les services de l'État se sont assurés de ce que les salariés de la société SPIDELOR sont éligibles à la prestation « Grands Licenciements » du Fonds d'accompagnement et de reconversion des salariés licenciés de la filière automobile.

Ce Fonds a été créé par le plan d'actions et de soutien spécifique à la filière automobile de 2021. Il est doté de 50 millions d'euros, dont 40 % apportés par les constructeurs Renault et Stellantis et 60 % abondés par l'État.

Ainsi, les salariés de l'entreprise SPIDELOR qui feront le choix d'adhérer à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) bénéficieront d'un accompagnement renforcé. Ces mesures spécifiques pourront consister par exemple en une aide aux familles, une prime exceptionnelle de reclassement, une aide au maintien du niveau de rémunération ou encore une aide au rachat de trimestres de retraite.

La semaine passée, le dispositif piloté par Pôle Emploi a été présenté aux salariés de la société SPIDELOR et aux élus locaux. Un comité de pilotage se réunira régulièrement.

La préfète suit avec attention ce dossier d'importance pour le territoire.